

L'ESSENTIEL BOGARD® VIGNE L'EFFICACITÉ LARGE SPECTRE CONTRE L'OÏDIUM, LE BLACK-ROT ET LE BRENNER



syngenta®



- **Composition :**
250 g/l difénoconazole
- **Formulation :**
EC - Concentré émulsionnable
- **DAR :** 21 jours
- **ZNT Organismes aquatiques :** 5 m
- **DRE :** 24 heures
- **Emballages :** 0,5 et 5 litres



EFFICACE ET SÉLECTIF SUR RAISINS DE TABLE ET DE CUVE

- **BOGARD** à base de difénoconazole est homologué contre : **oïdium, black-rot et brenner.**
- Il s'utilise à tous les stades de la vigne, en utilisation préventive.
- Cadence jusqu'à 14 jours.
- 2 applications par an sur oïdium et brenner, une troisième application est possible sur black-rot.



Oïdium



Black-rot



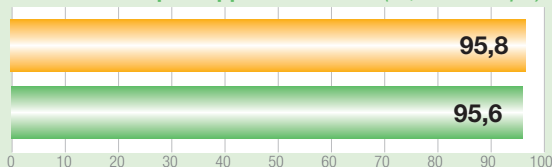
Brenner

SUR OÏDIUM :

Très haut niveau d'efficacité, comparable aux meilleures références IBS.

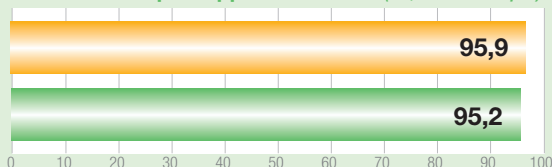
OÏDIUM

Synthèse de 7 essais - Notation sur feuilles (*intensité*)
% d'efficacité par rapport au témoin (22,4 % d'attaque)



OÏDIUM

Synthèse de 9 essais - Notation sur grappes (*intensité*)
% d'efficacité par rapport au témoin (50,3 % d'attaque)



■ Réf. IBS ■ Bogard®

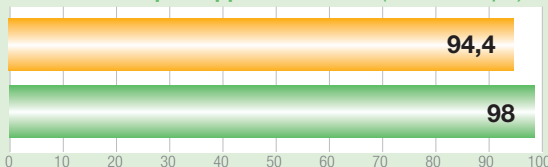
Source Syngenta

SUR BLACK-ROT ET BRENNER :

l'incontournable efficacité préventive et curative.

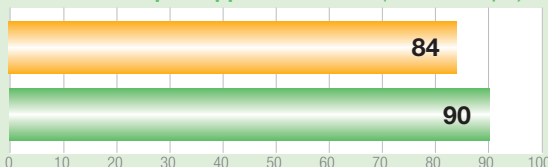
BLACK-ROT

Synthèse de 4 essais - Notation sur grappes (*intensité*)
% d'efficacité par rapport au témoin (38 % d'attaque)



BRENNER

Synthèse de 9 essais - Notation sur feuilles (*fréquence*)
% d'efficacité par rapport au témoin (15 % d'attaque)



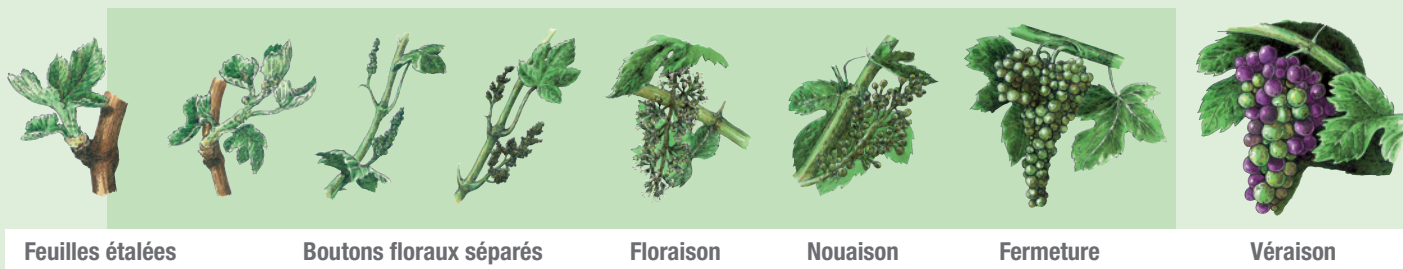
■ Réf. IBS ■ Bogard®


Source Syngenta

Un haut niveau d'efficacité sur oïdium comparable aux meilleurs IBS

COMMENT L'UTILISER ?

- Pour lutter efficacement contre l'oïdium, le black-rot et le brenner, il est nécessaire de débiter la protection en préventif afin d'empêcher l'installation de la maladie.



 **Bogard®** **0,2 l/ha, cadence jusqu'à 14 jours, 2 applications maximum par an sur oïdium et brenner, une troisième application est possible sur black-rot.**

VOS AVANTAGES

- Homologué contre oïdium, black-rot et brenner.
- **Haut niveau d'efficacité** même par basses températures.
- **A l'abri du lessivage** en 2 heures.
- **Activité translaminaire** et systémique.

PRÉPARATION

- Verser **BOGARD** dans la cuve à moitié remplie d'eau, agitateur en marche.
- Compléter au volume d'eau désiré et maintenir l'agitation pendant tout le traitement.
- En cas de mélange, introduire **BOGARD** après les sachets hydrosolubles, les poudres mouillables, les granulés dispersibles et les suspensions aqueuses.

PULVÉRISATION

- Traiter sur la zone fructifère rang par rang et face par face.
- En cas de très forte pression oïdium, on resserrera les applications à 10 jours en tenant compte de la pression maladie et de la sensibilité des cépages.

Danger - H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MPO2249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

En cas d'incident, appeler le **N° Vert 0 800 803 264**

BOGARD® - AMM N° 8800841 - Composition : 250 g/l difenoconazole * - P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 NE PAS faire vomir. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Pour les usages sur abricotier, manguiers et fruits de la passion, respecter une distance d'au moins 10 mètres entre le dernier rang traité et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPE 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages sur abricotier, fruits de la passion et manguiers SPE1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 19 pour les usages sur tomates, choux et lin. SPe1 Pour protéger les organismes du sol, ne pas appliquer ce produit avant le stade BBCH 39 (développement des organes végétatifs de récolte) pour les usages sur carottes, céleris (rave et branche), betterave potagère, asperge, scorsonères, salsifis, cultures florales, légumineuses fourragères, PPAMC et cultures porte-graine. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pêcher, poirier, pommier, cerisier et arbres d'ornement. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur asperge, choux, tomate, rosier, cultures florales, PPAMC, cultures porte graines et légumineuses fourragères porte graines. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur vigne, arbustes d'ornement, betterave potagère, chicorée, salsifis, carotte, céleri et lin.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.